



# CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2016

## COMPTE RENDU

L'an deux mil seize, le TRENTE ET UN MARS à vingt heures trente, les membres du CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique sous la présidence de Monsieur Guy LUBIAS, Maire.

**PRÉSENTS** : Mmes et MM. LUBIAS, MORGANT, FERRE, JEUSSET, LEPETIT, NOTREAMI, CHARDON, TREBOUET, PAQUIER, LEROYER, MIRGAINE, MERCENT, DELAVAUD, KASTRIOTTIS, FROGER, TURBAN, LASSAY, QUILLEVERE, LUTELLIER, CORNU, ROUANET, BESSEAU, LEDUC, COLLET.

**ABSENTS EXCUSÉS** : M. CHAUVEAU (pouvoir à Mme MORGANT), Mme GENDEL (pouvoir à M. LEDUC), Mme DESNOT (pouvoir à M. ROUANET).

**SECRETARE** : Mme NOTREAMI.

### I - EXAMEN ET VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2015 ET DES COMPTES DE GESTION CORRESPONDANTS

Monsieur le Maire quitte la séance lors du vote.

Le Conseil Municipal prend à l'unanimité une délibération adoptant les comptes administratifs de la commune et des services annexes de l'eau et de l'assainissement conformes aux comptes de gestion du comptable public.

1° Compte administratif commune :

- Fonctionnement : + 457 129 €
- Investissement : - 228 382,04 €

2° Compte administratif service d'eau

- Exploitation : + 73 310,54 €
- Investissement : + 617 506,82 €

3° Compte administratif du service d'assainissement

- Exploitation : + 123 378,33 €
- Investissement : + 790 254,42 €

### II - AFFECTATION DES RESULTATS 2015

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Prend à l'unanimité une délibération décidant l'affectation des résultats de fonctionnement et d'exploitation suivants affectés aux comptes 1068 des budgets prévisionnels 2016 :

#### BUDGET COMMUNE

Le Conseil Municipal, après en avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2015, statue sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015

Constatant que le compte administratif présente un résultat d'exécution de fonctionnement de 457 129 €.

Au titre des exercices antérieurs

(A) excédent (+) déficit (-) :

Au titre de l'exercice arrêté

(B) excédent (+) déficit (-) : + 457 129 €

Soit un résultat à affecter (si  $\geq 0$ ) : + 457 129 €

A + B = C

Solde d'exécution de la section d'investissement

D : - 228 382,04 €

E : Solde des restes à réaliser d'investissement : - 331 802, 80 €

F = D+E : Besoin de financement : 560 184,84 €

Affectation en réserve (compte 1068) : 457 129 €

---

**BUDGET DU SERVICE EAU**

---

Le Conseil Municipal, après en avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2015, statue sur l'affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2015

Constatant que le compte administratif présente un résultat d'exécution d'exploitation de 73 310,54 €.

Au titre des exercices antérieurs

(A) excédent (+) déficit (-) :

Au titre de l'exercice arrêté

(B) excédent (+) déficit (-) : + 73 310,54 €

Soit un résultat à affecter (si  $\geq 0$ ) de : + 73 310,54 €

A + B = C

Excédent de la section d'investissement

D : Solde d'exécution : 617 506,82 €

Affectation en réserve (compte 1068) : 73 310,54 €

---

**BUDGET DU SERVICE ASSAINISSEMENT**

---

Le Conseil Municipal, après en avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2015, statue sur l'affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2015

Considérant que le compte administratif présente un résultat d'exécution d'exploitation de : 123 378,33 €

Au titre des exercices antérieurs

(A) excédent (+) déficit (-)

Au titre de l'exercice arrêté

(B) excédent (+) déficit (-) : + 123 378,33 €

Soit un résultat à affecter (si  $\geq 0$ ) de : 123 378,33 €

A + B = C

#### Excédent de la section d'investissement

D : Solde d'exécution : 790 254,42 €

E : Solde des restes à réaliser en investissement : - 13 464,68 €

Affectation en réserve (compte 1068) : 123 378,33 €

### **III - ETAT DES CESSIONS ET ACQUISITIONS IMMOBILIERES**

Le Conseil Municipal à l'unanimité prend une délibération prenant acte de l'état des cessions et acquisitions pour 2015. (Voir document joint)

### **IV - VOTE DES TAUX DES 3 TAXES LOCALES**

Le Conseil Municipal à l'unanimité prend une délibération fixant comme suit les taux d'imposition de 2016 soit :

- Taxe d'habitation : 20%
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 28 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 32,82 %

### **V - VOTE DES BUDGETS 2016**

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité les budgets prévisionnels de la commune et des services annexes de l'eau et de l'assainissement.

1° Budget de la commune :

- Section de fonctionnement : 3 829 893,00 €
- Section d'investissement : 3 452 345,68 €

2° Budget annexe du service d'eau :

- Section d'exploitation : 112 407,21 €
- Section d'investissement : 1 014 224,57 €

3° Budget annexe du service d'assainissement

- Section d'exploitation : 195 897,62 €
- Section d'investissement : 1 439 487,87 €

### **VI - GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LE RESTAURANT SCOLAIRE**

Lors de la précédente séance du 3 mars 2016, le Conseil Municipal a pris une délibération approuvant le principe de la constitution d'un groupement de commandes pour les restaurants scolaires de 4 communes de la Communauté de communes.

Les Communes de Brette-les-Pins, Challes, Changé et Parigné-l'Evêque ont des besoins similaires en matière de denrées alimentaires pour la restauration scolaire. Conformément à l'article 8 du Code des marchés publics, ces Communes peuvent s'associer dans le cadre d'un groupement de commandes afin d'organiser la procédure de passation du ou des marchés.

Cet instrument juridique suppose la signature d'une convention spécifique de groupement de commandes signée par l'ensemble des membres et désignant en leur sein un coordonnateur.

Le projet de convention présenté prévoit que la Commune de Changé assurera cette fonction avec la collaboration active des autres Communes notamment pour la définition concertée des besoins. Elle sera chargée de procéder à la passation des marchés, de procéder à leur signature et à leur notification, chaque Commune étant ensuite responsable de l'exécution des marchés pour ce qui la concerne. En outre, il est précisé d'une part que cette mission de coordination est exercée à titre gratuit et d'autre part que chaque Commune participe à parts égales aux frais liés à la procédure de passation (frais de publicité...).

Les titulaires des marchés seront désignés par une Commission d'appel d'offres spécifique composée de représentants élus de chaque Commune.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Vu l'article 8 du Code des marchés publics,

Vu l'article 2121-21 du Code général des collectivités territoriales,

- Approuve la convention constitutive d'un groupement de commandes entre les Communes de Brette-les-Pins, Challes, Changé et Parigné-l'Évêque relative à la fourniture des denrées alimentaires pour la restauration scolaire.
- Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que l'ensemble des actes nécessaires au fonctionnement de ce groupement tels que prévus dans la convention.
- Procède à l'élection au scrutin secret d'un membre titulaire et d'un membre suppléant afin d'assurer la représentation de la Commune au sein de la Commission d'appel d'offres du groupement.

Sont élus à l'unanimité :

Représentant titulaire : Mme MORGANT Nathalie

Représentant suppléant : Mme JEUSSET Marie Odile

#### **VII - MODIFICATION DE LA DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL**

La Préfecture a fait savoir que le pré-dossier déposé pour un financement des travaux d'aménagement du bâtiment de la rue de Châteauroux pour les TAP n'était pas éligible au titre de la 1<sup>ère</sup> enveloppe du F.I.L. mais qu'il pourrait éventuellement l'être au titre de la deuxième enveloppe.

Le Conseil Municipal modifie sa délibération en ce sens.

#### **VIII - AVENANT AUX MARCHÉS DE CONSTRUCTION DE LA SALLE D'ARTS MARTIAUX**

Le Conseil Municipal à l'unanimité prend une délibération autorisant le maire à signer l'avenant suivant :

- Lot n° 9 Plomberie, chauffage, ventilation - CLIM MA : Avenant n° 1 : + 10 152,00 € HT / + 12 182,64 € TTC pour fourniture et pose d'une GTB

#### **IX - FIXATION D'UN TARIF POUR VENTE D'UN ENROULEUR D'ARROSAGE**

Le Conseil Municipal à l'unanimité prend une délibération fixant à 300 € TTC le prix de vente d'un enrouleur d'arrosage à la commune de Brette les Pins.

## **X - DESTRUCTION DES ANCIENS TICKETS DE LA REGIE MANIFESTATIONS DIVERSES**

Suite à la demande du Comptable public, les tickets relatifs aux manifestations à caractère divers ont fait l'objet d'une impression normalisée.

Les anciens tickets établis sur des carnets à souche doivent désormais être détruits.

Le Conseil Municipal prend une délibération autorisant le Comptable public assignataire à procéder à cette destruction.

## **XI - ENGAGEMENT D'AMENAGEMENT ROUTIER DU HAMEAU DES GUETTES**

Afin de permettre l'instruction positive par les services du Département d'une demande d'autorisation de construire, le Conseil Municipal est invité à prendre une délibération par laquelle la commune s'engage à procéder à un aménagement routier du hameau des Guettes en vue de la réduction de la vitesse des véhicules qui empruntent la RD 145 E.

L'objectif est de limiter de façon effective la vitesse à 50 voire 30 km/h ponctuellement.

Monsieur le Maire : une étude sera confiée à un bureau d'études.

Madame BESSEAU voudrait des précisions sur le projet d'aménagement.

Monsieur le Maire : un plateau pourrait être mis en place.

Monsieur ROUANET : on ne peut pas considérer comme une partie d'agglomération le hameau des Guettes mais on ne peut que prendre en compte les exigences de sécurité de ses habitants.

Monsieur LEPETIT : le hameau est en secteur aggloméré.

Monsieur LUTELLIER : il y a un vrai problème de vitesse, de visibilité et de sécurité.

Le Conseil Municipal à l'unanimité adopte le projet de délibération.

## **XII - LUTTE CONTRE LE CYNIPS DU CHATAIGNIER**

Afin de participer à la lutte contre le cynips du châtaignier, le Conseil Municipal prend une délibération attribuant une subvention de 350 € au CETAPI, association en charge de la lutte contre ce parasite.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- Monsieur le Maire donne des informations sur la révision du PLU : il sera procédé à une nouvelle réunion des Personnes Publiques Associées avant l'approbation du document.

L'enquête publique pourrait avoir lieu en septembre.

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux des logements dans le parc de la maison de retraite devraient débuter en juin.

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'en 2017, le congrès départemental des sapeurs-pompiers devrait se tenir à Parigné l'Evêque et Brette les Pins.
- Monsieur FERRE informe le Conseil Municipal qu'une commission des finances aura lieu le 21 avril à 20 heures pour examiner les demandes de subventions. Y seront associées les commissions Sport et Animation.
- Madame MORGANT évoque le problème du décès survenu à domicile et pour lequel il a été quasiment impossible de trouver un médecin pour le constat de décès. Elle pense qu'il faut faire remonter cela auprès des services de l'Etat.
- Madame TREBOUET rappelle les animations et expositions à venir.
- Madame BESSEAU demande si l'on pourrait trouver un abri pour les enfants du primaire qui attendent un transfert de car devant le collège.

Monsieur FERRE : il semble pourtant que les cars s'arrêtent sur le parking où il y a un abri bus.

Monsieur le Maire : il faudra faire le point.

Les prochaines séances du conseil Municipal sont prévues le 28 avril, le 26 mai et le 23 juin.

\*\*\*\*\*

Séance levée à 23 heures 10.

Le Maire,



Guy LUBIAS.

